

Programme d'éclairage communautaire Lignes directrices et critères d'admissibilité

Les lignes directrices et critères d'admissibilité suivants ont été adoptés pour garantir que l'enseigne « OTTAWA » est éclairée dans le cadre d'un processus équitable et transparent, qui met en avant les besoins variés de la collectivité locale.

Grâce à son programme d'éclairage des enseignes, la Ville cherche à offrir une expérience interactive mémorable à tous, à soutenir les causes caritatives et sans but lucratif d'Ottawa, à célébrer les événements et les réalisations de la capitale, et à promouvoir le développement du secteur touristique ottavien.

Pour être admissibles, toutes les demandes doivent faire état d'un point de vue objectif et impartial, sans motivation politique ou religieuse. Les demandes ne doivent pas promouvoir la discrimination, la haine, la violence ou le racisme, et ne doivent pas représenter des convictions ou des intérêts personnels.

Les demandes d'éclairage doivent respecter toutes les politiques et tous les règlements pertinents de la Ville d'Ottawa, et seront évaluées par le personnel municipal pour en garantir l'admissibilité et la conformité.

* En raison de la pandémie de COVID-19, les mesures de santé publique peuvent donner lieu à des annulations et à des changements imprévus au calendrier d'éclairage.

** Les frais d'éclairage standard sont suspendus pour le moment, en raison de la pandémie de COVID-19. Les frais associés aux demandes personnalisées et de dernière minute sont toujours en vigueur, comme il est indiqué dans le document ci-dessous.

Programme d'éclairage communautaire – Critères d'admissibilité

Les demandes d'éclairage communautaire seront examinées pour célébrer ou mettre à l'honneur un large éventail d'initiatives locales, mises en œuvre à Ottawa, en particulier :

- les causes sans but lucratif et caritatives;
- les campagnes de sensibilisation à des causes sans but lucratif et caritatives;
- les festivals et les événements;
- les exploits sportifs
- Fêtes nationales (missions étrangères accréditées)

Représentations de causes, de campagnes, de festivals et d'événements à Ottawa

Les organismes suivants peuvent présenter des demandes dans cette catégorie :

- organismes de bienfaisance reconnus comptant des sections locales;

- organismes sans but lucratif constitués en personne morale comptant des sections locales;
- missions étrangères accréditées au Canada;
- groupes et organismes dont le mandat, les programmes ou les activités sont directement liés à la Ville d’Ottawa au moyen d’un accord de financement ou de partenariat existant;
- gouvernements provinciaux ou fédéral, y compris leurs sociétés d’État et organismes.

Réalisations dans le domaine du sport

Les organismes suivants peuvent présenter des demandes dans cette catégorie :

Niveau sportif	Admissibilité
Sports professionnels ou d’élite, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Sénateurs d’Ottawa • Rouge et Noir d’Ottawa • Atlético Ottawa • BlackJacks d’Ottawa 	<i>a. Première partie de la saison</i> <i>b. Première partie d’après-saison</i> <i>c. Après avoir remporté un championnat ou une finale</i>
Sports semi-professionnels	<i>a. Première partie d’après-saison</i> <i>b. Après avoir remporté un championnat ou une finale</i>
Sports amateurs, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • 67 d’Ottawa • Équipes d’amateurs associées à un établissement d’enseignement postsecondaire accrédité ou inscrites auprès d’une association canadienne de sport amateur 	<i>a. Après avoir remporté un championnat ou une finale</i>

Programme d’éclairage communautaire **Processus de demande**

Les demandes d’éclairage doivent être soumises à l’aide du [formulaire de demande en ligne](#). Tous les champs doivent être remplis, sauf indication contraire. Les demandes incomplètes et les demandes présentées sans le formulaire officiel ne seront pas examinées.

Les dates d’éclairage demandées seront évaluées selon le principe du premier arrivé, premier servi. En cas de conflit au calendrier d’éclairage, d’autres dates seront proposées aux demandeurs, dans la mesure du possible.

Date limite de présentation des demandes

Demandes d'éclairage (SANS FRAIS)

Les demandes d'éclairage sont officiellement acceptées deux fois par année civile. Les périodes de présentation des demandes suivantes s'appliquent :

- Fin octobre et novembre, pour réserver des dates d'éclairage au cours des six premiers mois de l'année suivante (1er janvier au 30 juin).
- Fin mai, pour réserver des dates d'éclairage au cours des six derniers mois de l'année suivante (1er juillet au 31 décembre).

Les demandes admissibles présentées pendant les périodes de présentation des demandes seront traitées et portées au calendrier SANS FRAIS.

Demandes d'éclairage de DERNIÈRE MINUTE – DES FRAIS S'APPLIQUERONT

Les demandes de DERNIÈRE MINUTE soumises en dehors des périodes de présentation des demandes susmentionnées seront satisfaites dans la mesure du possible, en fonction de l'admissibilité et des plages horaires disponibles. Les demandes d'éclairage de DERNIÈRE MINUTE admissibles seront assujetties à des frais de programmation tardive (minimum de 250 \$).

Veuillez noter que les demandes de DERNIÈRE MINUTE doivent être présentées au moins cinq jours ouvrables avant la date d'éclairage souhaitée.

Détails de la demande

Les demandes doivent viser l'une des durées suivantes :

- une journée (de 6 h le premier jour à 5 h 59 le lendemain);
- plusieurs jours consécutifs;
- une semaine (de 6 h le premier jour à 5 h 59 le septième jour).

Les demandes visant plusieurs jours ou une semaine complète seront satisfaites dans la mesure du possible. Toutefois, la Ville peut décider de raccourcir les durées d'éclairage si cela est nécessaire pour répondre aux besoins du plus grand nombre d'organisations possible.

Les missions étrangères accréditées au Canada peuvent obtenir un éclairage d'une journée à l'occasion de leur fête nationale (les autres dates ne sont pas possibles).

Les demandeurs admissibles dont la demande ne peut être satisfaite en raison de conflits d'horaires peuvent se voir proposer une autre date d'éclairage.

Afin d'encourager la représentation du plus grand nombre d'organisations possible chaque année, la Ville n'examinera que la première demande soumise par une organisation par période de présentation des demandes.

Une seule demande d'éclairage sera approuvée et programmée par période de 24 heures.

Les demandeurs sont entièrement responsables de toutes les démarches de promotion ou de marketing associées à leur initiative d'éclairage, et devront en assumer tous les coûts.

Les demandes seront approuvées de manière ponctuelle. Les demandes liées à des campagnes annuelles doivent être présentées de nouveau chaque année.

La Ville ne peut pas accepter les demandes soumises par des tiers au nom d'une organisation ou d'une équipe. Toutes les demandes doivent être soumises par l'organisation ou l'équipe elle-même pour garantir :

- que l'organisation ou l'équipe sait que l'enseigne « OTTAWA » est éclairée en son nom, et qu'elle a donné son approbation;
- que le nom ou les couleurs de l'organisation ou de l'équipe sont représentés de manière appropriée;
- que l'éclairage a lieu à la bonne date.

Programme d'éclairage communautaire – Choix des couleurs

Les demandes d'éclairage doivent comprendre au moins un choix de couleur, jusqu'à concurrence de six couleurs (une couleur par lettre maximum), parmi les options prédéfinies ci-dessous.

Veuillez noter que les couleurs présentées dans le tableau ci-dessous sont approximatives et peuvent être en réalité légèrement plus claires ou plus sombres. Nous invitons les organismes qui souhaitent avoir des couleurs plus précises à se tourner vers une sélection personnalisée (codes de type RVB). Techniquement, il n'est pas possible d'illuminer les lettres OTTAWA avec des couleurs sombres.

	1.Or		10.Cyan		18.Violet
	2.Orange		11.Azuré		19.Magenta
	3.Jaune		12.Bleu <u>moyen</u>		20. <u>Pourpre</u>
	4.Vert <u>pâle</u>		13.Bleu		21.Rouge
	5.Vert citron		14. <u>Bleu foncé</u>		22.Orange-rouge
	6.Vert <u>claire</u>		15.Bleu marine		23. <u>Corail pâle</u>
	7.Vert		16.Mauve		24.Rose
	8.Aigue-marine		17.Violet <u>moyen</u>		25.Blanc
	9. <u>Cyan foncé</u>				

Les demandes visant à tamiser ou à éteindre l'éclairage seront rejetées.

Les ampoules à diodes électroluminescentes, bien que toujours allumées, ne sont pas visibles en plein jour.

Dans tous les cas, les demandes doivent correspondre aux couleurs associées à la campagne, à la cause, à l'événement ou au festival concerné, et ne doivent en aucun cas contribuer à accroître la visibilité d'un commanditaire.

Programme d'éclairage communautaire - Personnalisation

La Ville peut, à sa discrétion, faciliter la personnalisation des couleurs ou des motifs d'éclairage au nom du demandeur. Les demandes de personnalisation de l'éclairage seront assujetties à des frais d'administration d'au moins 250 \$, selon la complexité des couleurs et des motifs. Les frais liés à la personnalisation devront être payés par carte de crédit directement à l'entrepreneur tiers retenu par la Ville.

Ni la Ville ni son entrepreneur ne peut garantir l'harmonie des couleurs.

Les demandes de personnalisation doivent être accompagnées de codes de couleur au format RVB et d'une description détaillée du modèle au moment de la soumission.

Programme d'éclairage communautaire – Évaluation

Les demandes d'éclairage communautaire seront examinées par un comité de sélection composé de membres du personnel municipal. Les demandeurs seront informés par courriel de la décision et de la date ou des dates d'éclairage qui leur auront été attribuées.

Tous les efforts seront mis en œuvre pour satisfaire les demandes d'éclairage approuvées. Néanmoins, certaines circonstances imprévues (défaillance technique, coupure de courant) peuvent entraîner une modification, un retard ou une annulation sans préavis. Dans ce cas, et dans la mesure du possible, les parties pourraient être autorisées à choisir une autre date d'éclairage, sans frais.

Les demandes de renseignements concernant l'enseigne « OTTAWA » et son éclairage doivent être adressées à illuminations@ottawa.ca.